

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1582

présenté par

M. Pancher, M. de Courson, M. Reynier et M. Tuaiva

APRÈS L'ARTICLE 50

Dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport évaluant l'opportunité d'étendre la contribution au service public de l'électricité à l'ensemble des énergies.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la perspective du financement de la transition énergétique, il semble opportun de se pencher sur une ouverture de la CSPE à l'ensemble des énergies, et notamment les énergies fossiles (gaz naturel, GPL et fioul domestique). Il n'est plus soutenable aujourd'hui de faire porter le coût de la transformation de notre système énergétique aux seuls consommateurs d'électricité.